



HAL
open science

Le marché du travail des footballeuses : vers la professionnalisation !

Luc Arrondel, Richard Duhautois

► To cite this version:

Luc Arrondel, Richard Duhautois. Le marché du travail des footballeuses : vers la professionnalisation !. *Connaissance de l'emploi*, 2021, *Connaissance de l'emploi*, 174. halshs-03388030

HAL Id: halshs-03388030

<https://shs.hal.science/halshs-03388030>

Submitted on 20 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du Centre d'études de l'emploi et du travail
Octobre 2021

174 le cnam
ceet

LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES FOOTBALLEUSES : VERS LA PROFESSIONNALISATION !

Luc Arrondel
CNRS-PSE

Richard Duhautois
Lirsa/CEET, Cnam

Si le football masculin a atteint un certain régime d'équilibre dans son fonctionnement, au niveau de ses compétitions, tant nationales qu'internationales, et de ses clubs, il n'en est pas de même, pour l'instant, du football féminin : ses structures sont encore en évolution.

Certains grands pays de football ne se sont lancés que récemment dans la professionnalisation de leur championnat féminin : en Europe, l'Angleterre en 2018 et bientôt l'Italie et l'Espagne (à partir de 2022). Dans ces pays, les clubs masculins les plus connus découvrent seulement aujourd'hui le football féminin. Même si c'est en France que les joueuses sont les mieux payées en moyenne, la professionnalisation au sens strict — gérée et organisée par une ligue — n'y est pas à l'ordre du jour, car la Fédération Française de Football (FFF), qui gère le football féminin de haut niveau, ne semble pas vouloir en abandonner la gouvernance. En Asie, la fédération japonaise a également créé une Ligue professionnelle de football féminin en 2021 et l'Australie, en 2019, a fait un grand pas vers cette structure. En Amérique du Sud, la professionnalisation du football féminin a débuté il y a quelques années mais c'est en Amérique du Nord que tout a commencé il y a vingt ans.

Ce numéro de *Connaissance de l'emploi* est tiré d'un ouvrage (Arrondel et Duhautois, 2020) et montre comment le football féminin est en cours de structuration et tend vers la professionnalisation.

● Le fonctionnement du football féminin dans le monde : vers une généralisation de la professionnalisation des championnats

Selon la FIFA, près du tiers des footballeuses licenciées dans le monde se trouve aux États-Unis. Par ailleurs, le premier championnat professionnel de football féminin a été créé en

2001 en Amérique du Nord (le championnat est commun aux États-Unis et au Canada), avec des interruptions dues à des difficultés financières : depuis sa date de création, trois ligues différentes se sont succédé. Toutefois, depuis 2013, la *National Women's Soccer League* semble bien partie pour durer et se développer. Le football aux États-Unis est aujourd'hui le quatrième sport le plus pratiqué au lycée (*high school*) par les filles, derrière l'athlétisme, le volley et le basket, et le cinquième chez les garçons derrière le football américain, l'athlétisme, le basket et le baseball. Le nombre des jeunes footballeuses (environ 400 000 en 2018 dans les *high schools*) est cependant inférieur à celui des footballeurs en herbe (environ 450 000)

même si le taux de pratique parmi l'ensemble des sportifs est légèrement supérieur chez les femmes (11,5 % contre 10,0 %). Depuis 2001 dans les universités (*Colleges*), le nombre de footballeuses a dépassé le nombre de footballeurs du fait de la professionnalisation du football féminin, car traditionnellement, les équipes de sports professionnels en Amérique du Nord recrutent dans les universités. Le nombre de bourses distribuées a donc augmenté.

Dans le reste de l'Amérique, un championnat professionnel a été créé en Colombie en 2017 et en Argentine en 2019 (sans compter la tentative avortée de la fédération vénézuélienne). Le Mexique a créé une ligue de football professionnel féminin en 2017, avec un certain succès, à la fois populaire et commercial (un contrat de diffusion avec la télévision a notamment été signé). En Asie, au Japon notamment, une ligue professionnelle a été lancée en 2021. Enfin, en 2019, la fédération australienne de football a décidé de partager équitablement les revenus produits par les équipes nationales féminine et masculine (comme au Danemark, Finlande, Brésil, Irlande, etc.), mais l'accord australien stipule également l'égalité des salaires dans les championnats professionnels féminins et masculins de première division : le salaire minimum des joueuses a notamment été fixé au même niveau que celui des joueurs. Cette première est rendue possible du fait du fonctionnement de ces championnats : ce sont des ligues fermées ; la fédération a cédé le contrôle opérationnel de la ligue féminine aux clubs à l'été 2019, ces derniers étant représentés par l'association australienne des clubs de football professionnel ; les clubs du championnat féminin sont tous affiliés (sauf un) à un club masculin ; enfin, la faiblesse des revenus des footballeurs (environ 90 000 euros annuels en moyenne, primes en nature comprises) facilite la volonté d'égalité des revenus.

En Europe, selon le rapport de l'UEFA (2018), près de 1,4 million de femmes (pour 15 millions d'hommes) détiennent une licence de football dans l'une des 55 fédérations qui composent l'UEFA ; 65 % d'entre elles sont âgées de moins de 18 ans, ce qui montre son développement très récent. On dénombrait moins de quatre mille professionnelles ou semi-professionnelles en Europe en 2017¹. Toutefois, en 2021, seule l'Angleterre dispose d'un championnat purement professionnel, mais la professionnalisation est prévue en 2022 en Italie et en Espagne. Le fait que très peu de championnats soient entièrement professionnels ne signifie pas que les joueuses professionnelles ne sont présentes que dans ces championnats (cf. Encadré 1) — beaucoup évoluent dans des championnats qui mélangent différents statuts de clubs — ni que le statut de joueuse professionnelle est nouveau (Williams, 2003 ; Arrondel et Duhautois, 2020). En France par exemple, la professionnalisation au sens strict — gérée et organisée par une ligue — n'est pas à l'ordre du jour : c'est la FFF qui gère le football féminin de haut niveau. Mais cela n'empêche pas la première division française d'être, en moyenne, la plus rémunératrice dans le monde (cf. infra). La FFF ne semble d'ailleurs pas vouloir en abandonner la gouvernance.

De plus, les structures des clubs de football féminin sont très diverses en Europe et souvent, à l'intérieur d'une même ligue, d'une équipe à l'autre. Toutefois, deux caractéristiques les différencient fortement : il peut exister ou non des clubs entièrement « professionnalisés » et/ou « intégrés » ou non à un club masculin professionnel. Aujourd'hui, en Europe,

on assiste à une convergence de l'intégration des clubs féminins à des clubs professionnels masculins. En Angleterre, les clubs féminins sont pour la plupart affiliés aux clubs des championnats professionnels masculins et les joueuses sont des joueuses professionnelles. L'Espagne et l'Italie empruntent le même chemin. Dans ces configurations, il est souvent difficile financièrement d'isoler la section féminine d'un club de sa section masculine et leur collaboration concerne la gouvernance (notamment son statut juridique), les aspects sportif et médical, les infrastructures, etc. En France, depuis 2001, on assiste à un phénomène massif d'absorption d'équipes féminines « indépendantes » (et « historiques ») par des clubs professionnels. En 2020, sur les trente-six clubs de D1 et D2 féminines, vingt-trois constituent les sections féminines de clubs professionnels masculins. Les treize équipes restantes sont des clubs amateurs. À l'inverse, parmi les équipes de Ligue 1 de la saison 2020-2021, rares sont les clubs qui ne proposent pas aujourd'hui de section féminine.

Encadré 1

LE STATUT DE LA JOUEUSE FÉDÉRALE EN FRANCE

Les footballeuses françaises se distinguent en deux catégories de salariées : celles qui signent un contrat fédéral — différent en droit des contrats fédéraux que peuvent signer les joueurs dans les divisions nationales, mais non professionnelles du football masculin — et celles qui ne signent pas de contrat fédéral (ces dernières peuvent avoir d'autres formes de contrats signés avec le club, comme éducateur par exemple). Le nombre de contrats fédéraux par équipe n'est pas limité en D1, mais ne doit pas excéder douze joueuses en D2. Si, en 2021, la majorité des joueuses bénéficient de contrats « fédéraux », une partie reste à temps partiel. L'objectif est qu'à moyen terme toutes les joueuses disposent d'un contrat fédéral à temps plein et puissent ainsi se consacrer au football.

Selon les statuts fédéraux de la Fédération Française de Football :

- « La joueuse fédérale est une sportive qui met à disposition d'un club de football de Division 1 ou 2 contre rémunération ses compétences et son potentiel physique en vue de participer aux compétitions. »
- « La joueuse fédérale est une salariée qui occupe un emploi dans le secteur du football. »
- « La joueuse fédérale est une professionnelle du football fédéral par la nature salariale de son activité et non par le statut de son club. »

Ainsi, la joueuse fédérale est une salariée au sens du droit du travail, qu'elle soit employée par son club à plein temps ou à temps partiel. La durée des contrats signés ne peut être supérieure à cinq ans en D1 et deux ans en D2. Le temps de travail prévu dans le contrat doit être équivalent au moins à un mi-temps. Il existe un salaire minimum.

Les joueuses sans contrat fédéral détiennent une licence « amateur ». Mais, une joueuse de football n'ayant pas signé de contrat fédéral peut être considérée comme salariée si la relation de travail avec son club répond aux critères jurisprudentiels du contrat de travail, appréciation qui se fait au cas par cas.

● Des inégalités salariales entre joueurs et joueuses, mais aussi entre joueuses

Les racines des inégalités entre hommes et femmes se trouvent à la naissance du sport moderne, les femmes ayant été mises à l'écart pendant quasiment un siècle. La professionnalisation des sports masculins au cours du XX^e siècle, notamment du football, n'a alors pas contribué à réduire les inégalités entre

¹ UEFA, *Women's Football across National Associations*, 2017.

Tableau 1 : salaires des joueuses et des joueurs dans quelques championnats

Championnat	Pays	Nombre d'équipes	Nombre de joueuses	Salaires annuels moyen brut (€, 2017)	Salaires annuels moyen brut hommes (€, 2018)	Rapport hommes/femmes
D1 féminine	France	12	273	42 188	1 118 447	26,5
Frauen-Bundesliga	Allemagne	12	278	37 060	1 578 130	42,6
FA Women's Super League	Angleterre	10	157	29 962	3 379 520	112,8
National Women Soccer League	États-Unis	10	199	29 962	303 147	10,1
Damallsvenskan	Suède	12	240	12 000	98 482	8,2
Women-League	Australie	9	162	9 154	112 919	12,3
Liga MX Femenil	Mexico	16	384	1 881	345 721	183,8

Source : Global sports salary survey 2017.

sportifs et sportives. La « non-professionnalisation » des sports féminins se traduit effectivement par une moindre pratique du sport de haut niveau, donc moins d'entraînements et moins d'équipements adéquats. Ce qui affecte les capacités physiques et techniques des sportives et, par conséquent, l'attractivité vis-à-vis du public et des médias. Ainsi, le financement du sport professionnel comme les mécanismes de distribution des revenus aux sportifs et aux sportives se trouvent aussi au cœur des inégalités.

Dans l'économie du football, les salaires des sportifs et sportives dépendent de la taille du marché : plus il est important, mieux ils sont payés. À titre d'exemple, en 2019, le budget total de la Ligue 1 (championnat français masculin) est de 1,9 milliard d'euros et celui de la Division 1 (championnat français féminin) est de 19 millions d'euros, soit 100 fois moins. C'est pourquoi aussi les footballeurs en Angleterre gagnent plus que ceux évoluant en France et les footballeurs des années 1970 gagnaient beaucoup moins (relativement) que ceux d'aujourd'hui. *Modulo* l'importance des effectifs des équipes, les différences entre ligues d'un même sport se retrouvent aussi entre les ligues des différents sports : par exemple, les meilleurs footballeurs gagnent plus que les meilleurs rugbymen. Les droits de retransmission, le sponsoring et l'affluence dans les stades étant beaucoup plus faibles, les revenus engendrés par le sport féminin sont beaucoup moins importants. En conséquence, ces différences se retrouvent dans les salaires distribués, notamment entre les sportifs et les sportives. En 2018, le rapport entre les salaires moyens des hommes et celui des femmes en France est d'environ 27, de 110 en Angleterre et de 8 en Suède (cf. Tableau 1). Ces rapports dépendent évidemment du niveau des salaires des joueurs dans les différents championnats.

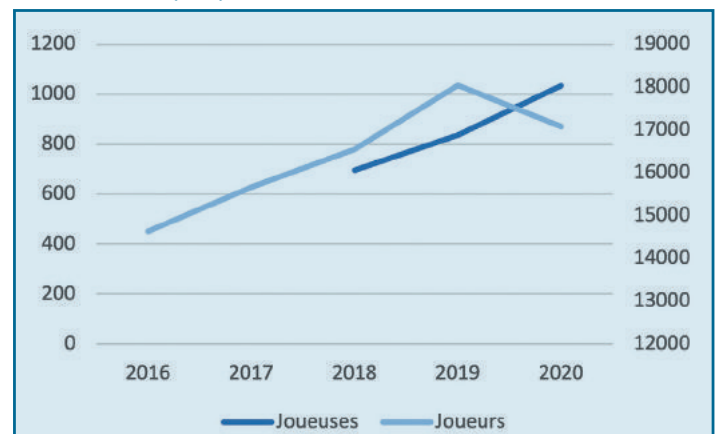
Comme pour les garçons, mais à une échelle différente, il existe un effet « superstar » dans les rémunérations du football féminin. Les marchés du travail comportant des superstars ont trois caractéristiques : la courbe des salaires en fonction du talent est fortement convexe, c'est-à-dire que les salaires augmentent de façon exponentielle avec le talent ou, autrement dit, une petite différence de talent est fortement rémunérée. Une grande partie des salariés gagnant moins que la moyenne des salaires, ce sont, par conséquent, les quelques superstars qui captent une grande partie de la rente : comme disent les économistes « the winner takes all ». À titre individuel, Samantha Kerr, la joueuse australienne de Chelsea est la footballeuse la mieux payée au monde avec 480 000 euros bruts par an (en France, la joueuse du PSG, Kadidiatou Diani touche 450 000 euros). Si on compare cette somme aux 70 millions de Lionel Messi, le rapport est de 1 à environ 145.

Le budget global de la Division 1 française a doublé depuis une dizaine d'années grâce en particulier à l'intérêt médiatique suscité par le football féminin. Malgré cette croissance de revenus, il est néanmoins de plus en plus déficitaire : les pertes ont augmenté en moyenne de 75 % par an sur les cinq derniers exercices comptables. Si en 2019, le rapport des budgets entre les championnats masculin et féminin est de 100, il n'est que d'environ 60 si on ne considère que la masse salariale (avec des effectifs plus importants pour les hommes). Ce qui signifie qu'en moyenne, le déficit structurel du championnat de D1 provient du fait que la masse salariale des clubs représente la quasi-totalité de leur budget.

● Des transferts internationaux de plus en plus nombreux

La FIFA a mis en place un système de suivi pour les footballeurs professionnels depuis 2010, suivi qu'elle a généralisé pour les footballeuses à partir de 2018². En 2020, le système a recensé un peu plus de 1000 transferts internationaux de joueuses, contre 17 000 pour les joueurs³. Malgré la crise du Covid-19, et contrairement aux hommes, le dynamisme du football féminin observé récemment ne s'est pas interrompu (cf. Graphique 1). En termes de montant, hors pandémie, les transferts des joueuses professionnelles ne représentent que 0,009 % des transferts masculins (environ sept milliards de dollars contre environ un million de dollars), et le nombre des transferts payants dans le monde est de 15 % pour les hommes et de 3,3 % pour les femmes. Pour ces dernières, deux transferts payants sur trois (soit 2 % du total) sont conclus pour des montants inférieurs à 25 000 dollars et seul un transfert sur cent dépasse 25 000 dollars. Comparativement, pour les joueurs, 4 % des transferts sont inférieurs à 100 000 dollars, 6 % compris entre 100 000 et 1 million de dollars, 4 % entre 1 million et 10 millions de dollars et 1 % supérieur à 10 millions de dollars.

Graphique 1 : nombre de transferts internationaux



Source : FIFA.

Près de la moitié des transferts internationaux de joueuses s'effectuent entre les différentes confédérations continentales, mais plus des deux tiers de ces transferts partent de et arrivent

² International Transfer Matching System (ITMS).

³ Women's transfers in ITMS, 2018.

en Europe. Si l'on ajoute les mouvements observés au sein de la confédération européenne, 70 % des mouvements mondiaux concernent les associations européennes. En faisant le même calcul, 66 % des mouvements mondiaux des joueurs concernent ces mêmes associations. Sur ce point, la situation des hommes est comparable à celle des femmes, en dehors du fait que les mouvements intra-européens de joueurs sont beaucoup plus nombreux que les mouvements entre confédérations. Cela s'explique évidemment par le fait que les clubs européens sont les plus riches — surtout ceux du Big Five (Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Italie) — et les compétitions plus relevées, alors que, comme on a pu le souligner précédemment, les championnats de football féminin sont pour l'instant mieux répartis entre les continents. Près de 20 % des joueuses transférées à l'étranger en 2018 étaient américaines et un peu moins de 10 % Vénézuéliennes. Si l'on comprend bien pourquoi les Américaines sont les plus demandées — à l'instar des Brésiliens pour les hommes — la deuxième place des Vénézuéliennes est plus surprenante. En réalité, de nombreuses joueuses (notamment Américaines, Australiennes, Vénézuéliennes et Colombiennes) participent à plusieurs championnats au cours d'une même année. Cette pratique n'est pas rare dans le football féminin et est facilitée par des saisons plus courtes. Ainsi, un grand nombre des transferts de joueuses vénézuéliennes concernent des clubs colombiens au début de l'année, juste avant le début du championnat professionnel. Une fois le championnat colombien terminé (il ne dure que quatre mois), les joueuses reviennent au Venezuela, pour le début de la deuxième partie du championnat national.

● Une durée de contrat beaucoup plus courte

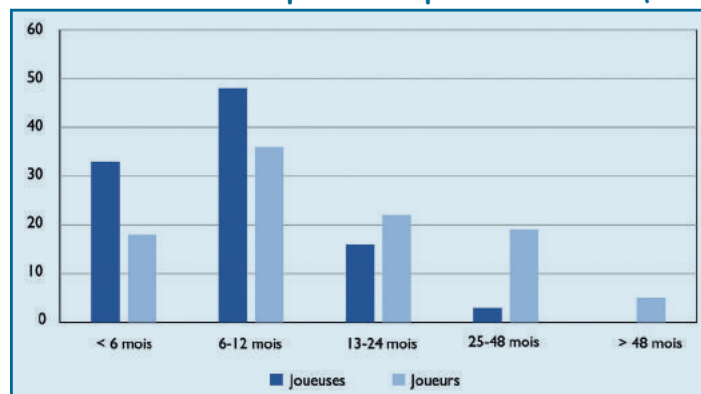
Pour les footballeurs, la durée moyenne des contrats signés a augmenté après l'arrêt Bosman en 1995 : en effet, pour que le club puisse bénéficier de la revente d'un joueur, il ne faut pas que son contrat soit terminé, le joueur étant alors « libre ». En général, plus la durée restante du contrat est longue, plus le prix de transfert est élevé, le prix du transfert correspondant au rachat des années de contrat. Dans les grands championnats européens, la durée moyenne des contrats signés est alors passée de 2,5 ans à plus de 3 ans⁴. Pour les joueuses, les séries statistiques existantes ne permettent pas d'analyser l'effet « Bosman » sur la durée des contrats. Aujourd'hui, elle reste cependant beaucoup plus faible en moyenne que chez les hommes.

Le graphique 2 présente la distribution des durées de contrats des joueuses et des joueurs lors des transferts internationaux en 2018. La durée moyenne des contrats signés est de 11 mois pour les joueuses et de 27 mois pour les joueurs⁵. Environ 80 %

⁴ E. Feess, B. Frick et G. Muehlheusser, « Legal restrictions on outside trade clauses: Theory and evidence from German soccer », 2004.

⁵ La durée moyenne des contrats des joueurs est globalement inférieure à celle observée dans les grands championnats européens car, hors d'Europe, de nombreux footballeurs participent à des championnats soumis à plus d'incertitude : les clubs leur font alors signer des contrats plus courts.

Graphique 2 : distribution de la durée de contrats des joueuses et joueurs transférés (2018)



Source : FIFA.

des joueuses signent des contrats d'un an ou moins contre un peu plus de 50 % des joueurs. La courte durée des contrats est liée à la précarité des championnats de football féminin : plus les compétitions nationales sont stables, plus les contrats sont longs.

En conclusion, nous observons que le football féminin est en pleine évolution un peu partout dans le monde. Afin que les joueuses puissent bien se former et percevoir un salaire en tant que footballeuses professionnelles, les instances du football ont tout intérêt à accélérer sa professionnalisation. En France, le contrat fédéral féminin à temps complet, qui permet aux joueuses de se dispenser de poursuivre une autre activité en parallèle de leur carrière sportive, est en forte croissance, en D1 comme en D2. Ce contrat de travail est géré par la FFF et non par une ligue professionnelle comme c'est le cas pour les joueurs de Ligue 1 et de Ligue 2 avec la Ligue de football professionnel (LFP). À travers l'augmentation de ce type de contrat, la fédération choisit une autre forme de professionnalisation que l'Angleterre, l'Italie ou l'Espagne qui ont créé des ligues de clubs professionnels de football féminin. Ces contrats permettent aux joueuses de vivre du football et notamment de faire venir des joueuses étrangères sans changer le statut des clubs. Cela sera-t-il suffisant pour que la France reste l'eldorado du football féminin ?

RÉFÉRENCES

Arrondel, Luc et Duhautois Richard, *Comme les garçons ? L'économie du football féminin*, Éditions Rue d'Ulm, 2020.

Global Transfer Market report, 2020, FIFA, 2021.

Williams, Jean, « The fastest growing sport? Women's football in England », *Soccer & Society*, 4 (2-3), 2003, pp. 112-127.

Aggergaard, Sine et Botelho, Vera, « Female football migration: Motivational factors for early migratory processes », in Joseph McGuire et Mark Faloutsos (dir.), *Sport and Migration : Borders, Boundaries and Crossings*, Londres, Routledge, 2011, pp. 157-172.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi et du travail (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : ceet.cnam.fr Elles sont également disponibles via la [lettre électronique Flash](#) ainsi que les comptes [Twitter @CeetEtudes](#) et [LinkedIn Cnam-CEET](#).

Centre d'études de l'emploi et du travail

29, promenade Michel Simon – 93166 Noisy-le-Grand CEDEX – Téléphone : 01 45 92 68 00 - site : ceet.cnam.fr

Directrice de publication : Christine Erhel - Rédacteur en chef : Bilel Osmane

Mise en page : Ad Tatum - Dépôt légal : 1805-066 - Octobre 2021 - ISSN : 1767-3356